

# HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

**Titre professionnel particulier:**

Dentiste Généraliste

**FRISÉE DANIEL**

Numéro INAMI : 38406852

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) : ,

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le 01/01/2025 \*\*\*

## DISPENSATEUR DE SOINS PARTIELLEMENT CONVENTIONNÉ

### Heures conventionnées (A)

Lundi:

Mardi:

Mercredi:

Jeudi:

Vendredi:

Samedi:

Dimanche:

DESCRIPTION DES SOINS	Intervention + ticket modérateur + supplément max (B)			Intervention INAMI		À charge du patient		
	HONORAIRES MAXIMUMS **		INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	TICKET MODÉRATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM (B)	
	A	B						
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301011	Assuré ordinaire Bim	31.00 € 31.00 €	31.00 € 31.00 €	25.00 € 31.00 €	6.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal préventif jusqu'au 18e anniversaire Code nomenclature* : 371615,371571	Assuré ordinaire Bim	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 371593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	72.50 € 76.50 €	4.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 304393	Assuré ordinaire Bim	58.00 € 58.00 €	58.00 € 58.00 €	48.50 € 58.00 €	39.50 € 57.00 €	9.50 € 0.00 €	18.50 € 1.00 €	0.00 € 0.00 €
Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation decavité(s) et/ou restauration, surdents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent Code nomenclature* : 303590	Assuré ordinaire Bim	14.50 € 14.50 €	14.50 € 14.50 €	11.00 € 14.50 €	9.50 € 14.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire Code nomenclature* : 307031	Assuré ordinaire Bim	15.50 € 15.50 €	15.50 € 15.50 €	12.00 € 15.50 €	10.50 € 15.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €

\* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

\*\* En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.

\*\*\* Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués



**Partiellement conventionné** Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écartez des tarifs conventionnés de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnée.

**Assuré ordinaire** Bénéficiaire sans intervention majorée.

**Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Honoraires maximums** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

**Intervention INAMI** Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur** Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Hors TSB (Trajet)** Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient de soins buccaux) augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

**Supplément patient** Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.  
OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.**

Adresse(s) du cabinet : Boulevard du 12ème de Ligne, 1 à 4000 Liège

Numeró de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Adresse du siège social (si personne morale) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles

# HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

**Titre professionnel particulier:**

Dentiste Généraliste

**FRISÉE DANIEL**

Numéro INAMI : 38406852

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) : ,

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le 01/01/2025 \*\*\*

## DISPENSATEUR DE SOINS PARTIELLEMENT CONVENTIONNÉ

### Heures conventionnées (A)

Lundi:

Mardi:

Mercredi:

Jeudi:

Vendredi:

Samedi:

Dimanche:

DESCRIPTION DES SOINS	Intervention + ticket modérateur + supplément max (B)			Intervention INAMI		À charge du patient		
	HONORAIRES MAXIMUMS **		INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	TICKET MODÉRATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM (B)	
	A	B						
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301011	Assuré ordinaire Bim	31.00 € 31.00 €	31.00 € 31.00 €	25.00 € 31.00 €	6.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal préventif jusqu'au 18e anniversaire Code nomenclature* : 371615,371571	Assuré ordinaire Bim	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 371593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	72.50 € 76.50 €	4.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 304393	Assuré ordinaire Bim	58.00 € 58.00 €	58.00 € 58.00 €	48.50 € 58.00 €	39.50 € 57.00 €	9.50 € 0.00 €	18.50 € 1.00 €	0.00 € 0.00 €
Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation decavité(s) et/ou restauration, surdents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent Code nomenclature* : 303590	Assuré ordinaire Bim	14.50 € 14.50 €	14.50 € 14.50 €	11.00 € 14.50 €	9.50 € 14.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire Code nomenclature* : 307031	Assuré ordinaire Bim	15.50 € 15.50 €	15.50 € 15.50 €	12.00 € 15.50 €	10.50 € 15.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €

\* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

\*\* En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.

\*\*\* Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués



**Partiellement conventionné** Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écartez des tarifs conventionnés de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnée.

**Assuré ordinaire** Bénéficiaire sans intervention majorée.

**Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Honoraires maximums** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

**Intervention INAMI** Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur** Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Hors TSB (Trajet)** Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient de soins buccaux) augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

**Supplément patient** Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.  
OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.**

Adresse(s) du cabinet : Rue des Wallons, 72 à 4000 Liège

Numeró de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Adresse du siège social (si personne morale) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles

# HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

**Titre professionnel particulier:**

Dentiste Généraliste

**JASSELETTE ISABELLE**

Numéro INAMI : 38214535

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) : ,

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le 01/01/2025 \*\*\*

## DISPENSATEUR DE SOINS PARTIELLEMENT CONVENTIONNÉ

### Heures conventionnées (A)

Lundi:

Mardi:

Mercredi:

Jeudi:

Vendredi:

Samedi:

Dimanche:

DESCRIPTION DES SOINS	Intervention + ticket modérateur + supplément max (B)			Intervention INAMI		À charge du patient		
	HONORAIRES MAXIMUMS **		INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	TICKET MODÉRATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM (B)	
	A	B						
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301011	Assuré ordinaire Bim	31.00 € 31.00 €	31.00 € 31.00 €	25.00 € 31.00 €	6.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal préventif jusqu'au 18e anniversaire Code nomenclature* : 371615,371571	Assuré ordinaire Bim	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 371593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	72.50 € 76.50 €	4.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 304393	Assuré ordinaire Bim	58.00 € 58.00 €	58.00 € 58.00 €	48.50 € 58.00 €	9.50 € 0.00 €	18.50 € 1.00 €		0.00 € 0.00 €
Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation decavité(s) et/ou restauration, surdents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent Code nomenclature* : 303590	Assuré ordinaire Bim	14.50 € 14.50 €	14.50 € 14.50 €	11.00 € 14.50 €	9.50 € 14.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire Code nomenclature* : 307031	Assuré ordinaire Bim	15.50 € 15.50 €	15.50 € 15.50 €	12.00 € 15.50 €	10.50 € 15.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €

\* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

\*\* En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.

\*\*\* Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués



**Partiellement conventionné** Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écartez des tarifs conventionnés de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnée.

**Assuré ordinaire** Bénéficiaire sans intervention majorée.

**Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Honoraires maximums** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

**Intervention INAMI** Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur** Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Hors TSB (Trajet)** Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient de soins buccaux) augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

**Supplément patient** Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.  
OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : Boulevard du 12ème de Ligne, 1 à 4000 Liège

Numéro de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Adresse du siège social (si personne morale) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles

# HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

**Titre professionnel particulier:**

Dentiste Généraliste

**JASSELETTE ISABELLE**

Numéro INAMI : 38214535

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) : ,  
,

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le 01/01/2025 \*\*\*

## DISPENSATEUR DE SOINS PARTIELLEMENT CONVENTIONNÉ

### Heures conventionnées (A)

Lundi:

Mardi:

Mercredi:

Jeudi:

Vendredi:

Samedi:

Dimanche:

DESCRIPTION DES SOINS	Intervention + ticket modérateur + supplément max (B)			Intervention INAMI		À charge du patient		
	HONORAIRES MAXIMUMS **		INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	TICKET MODÉRATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM (B)	
	A	B						
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301011	Assuré ordinaire Bim	31.00 € 31.00 €	31.00 € 31.00 €	25.00 € 31.00 €	6.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal préventif jusqu'au 18e anniversaire Code nomenclature* : 371615,371571	Assuré ordinaire Bim	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 371593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	72.50 € 76.50 €	4.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 304393	Assuré ordinaire Bim	58.00 € 58.00 €	58.00 € 58.00 €	48.50 € 58.00 €	39.50 € 57.00 €	9.50 € 0.00 €	18.50 € 1.00 €	0.00 € 0.00 €
Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation decavité(s) et/ou restauration, surdents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent Code nomenclature* : 303590	Assuré ordinaire Bim	14.50 € 14.50 €	14.50 € 14.50 €	11.00 € 14.50 €	9.50 € 14.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire Code nomenclature* : 307031	Assuré ordinaire Bim	15.50 € 15.50 €	15.50 € 15.50 €	12.00 € 15.50 €	10.50 € 15.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €

\* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

\*\* En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.

\*\*\* Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués



**Partiellement conventionné** Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écartez des tarifs conventionnés de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnée.

**Assuré ordinaire** Bénéficiaire sans intervention majorée.

**Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Honoraires maximums** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

**Intervention INAMI** Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur** Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Hors TSB (Trajet)** Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient de soins buccaux) augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

**Supplément patient** Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.  
OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.**

Adresse(s) du cabinet : Rue des Wallons, 72 à 4000 Liège

Numeró de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Adresse du siège social (si personne morale) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles

# HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

Titre professionnel particulier:

Dentiste Généraliste

PTAK JEAN

Numéro INAMI : 38505238

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) : ,  
,

## DISPENSATEUR DE SOINS PARTIELLEMENT CONVENTIONNÉ

### Heures conventionnées (A)

Lundi:

Mardi:

Mercredi:

Jeudi:

Vendredi:

Samedi:

Dimanche:

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le 01/01/2025 \*\*\*

DESCRIPTION DES SOINS	Intervention + ticket modérateur + supplément max (B)			Intervention INAMI		À charge du patient		
	HONORAIRES MAXIMUMS **		INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	TICKET MODÉRATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM (B)	
	A	B						
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301011	Assuré ordinaire Bim	31.00 € 31.00 €	31.00 € 31.00 €	25.00 € 31.00 €	6.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal préventif jusqu'au 18e anniversaire Code nomenclature* : 371615,371571	Assuré ordinaire Bim	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 371593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	72.50 € 76.50 €	4.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 304393	Assuré ordinaire Bim	58.00 € 58.00 €	58.00 € 58.00 €	48.50 € 58.00 €	39.50 € 57.00 €	9.50 € 0.00 €	18.50 € 1.00 €	0.00 € 0.00 €
Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation decavité(s) et/ou restauration, surdents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent Code nomenclature* : 303590	Assuré ordinaire Bim	14.50 € 14.50 €	14.50 € 14.50 €	11.00 € 14.50 €	9.50 € 14.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire Code nomenclature* : 307031	Assuré ordinaire Bim	15.50 € 15.50 €	15.50 € 15.50 €	12.00 € 15.50 €	10.50 € 15.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €

\* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

\*\* En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.

\*\*\* Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués



**Partiellement conventionné** Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écartez des tarifs conventionnés de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnée.

**Assuré ordinaire** Bénéficiaire sans intervention majorée.

**Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Honoraires maximums** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

**Intervention INAMI** Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur** Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Hors TSB (Trajet)** Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient de soins buccaux) augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

**Supplément patient** Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.  
OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : Boulevard du 12ème de Ligne, 1 à 4000 Liège

Numéro de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Adresse du siège social (si personne morale) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles

# HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

Titre professionnel particulier:

Dentiste Généraliste

PTAK JEAN

Numéro INAMI : 38505238

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) : ,  
,

## DISPENSATEUR DE SOINS PARTIELLEMENT CONVENTIONNÉ

### Heures conventionnées (A)

Lundi:

Mardi:

Mercredi:

Jeudi:

Vendredi:

Samedi:

Dimanche:

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le 01/01/2025 \*\*\*

DESCRIPTION DES SOINS	Intervention + ticket modérateur + supplément max (B)			Intervention INAMI		À charge du patient		
	HONORAIRES MAXIMUMS **		INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	TICKET MODÉRATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM (B)	
	A	B						
Consultation au cabinet d'un praticien de l'art dentaire, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301011	Assuré ordinaire Bim	31.00 € 31.00 €	31.00 € 31.00 €	25.00 € 31.00 €	6.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal préventif jusqu'au 18e anniversaire Code nomenclature* : 371615,371571	Assuré ordinaire Bim	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	56.00 € 56.00 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel du 18e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 371593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal annuel à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301593	Assuré ordinaire Bim	76.50 € 76.50 €	76.50 € 76.50 €	72.50 € 76.50 €	4.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Obturation(s) de cavité(s) sur 2 faces d'une dent à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 304393	Assuré ordinaire Bim	58.00 € 58.00 €	58.00 € 58.00 €	48.50 € 58.00 €	39.50 € 57.00 €	9.50 € 0.00 €	18.50 € 1.00 €	0.00 € 0.00 €
Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation decavité(s) et/ou restauration, surdents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent Code nomenclature* : 303590	Assuré ordinaire Bim	14.50 € 14.50 €	14.50 € 14.50 €	11.00 € 14.50 €	9.50 € 14.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €
Première radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 18e anniversaire Code nomenclature* : 307031	Assuré ordinaire Bim	15.50 € 15.50 €	15.50 € 15.50 €	12.00 € 15.50 €	10.50 € 15.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €

\* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.

\*\* En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.

\*\*\* Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués



**Partiellement conventionné** Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écartez des tarifs conventionnés de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnée.

**Assuré ordinaire** Bénéficiaire sans intervention majorée.

**Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Honoraires maximums** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

**Intervention INAMI** Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur** Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Hors TSB (Trajet)** Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient de soins buccaux) augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

**Supplément patient** Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.  
OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.

Adresse(s) du cabinet : Rue des Wallons, 72 à 4000 Liège

Numeró de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : www.citadelle.be

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : facturation@citadelle.be

Forme juridique :

Adresse du siège social (si personne morale) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles

# HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

**Titre professionnel particulier:**  
Dentiste spécialiste en parodontologie  
**ARNAUD LOUIS-FREDER**  
Numéro INAMI : 30411676

Assurance RC (nom, adresse, couverture géographique) : ,  
,

## DISPENSATEUR DE SOINS PARTIELLEMENT CONVENTIONNÉ

### Heures conventionnées (A)

Lundi:  
Mardi:  
Mercredi:  
Jeudi:  
Vendredi:  
Samedi:  
Dimanche:

Modèle d'affiche fixé par le Comité de l'assurance le 22/04/2024

Montants mis à jour le 01/02/2025 \*\*\*

DESCRIPTION DES SOINS	Intervention + ticket modérateur + supplément max (B)			Intervention INAMI		À charge du patient		
	HONORAIRES MAXIMUMS **		INTERVENTION INAMI	INTERVENTION INAMI (Hors TSB)	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	TICKET MODÉRATEUR PATIENT (Hors TSB)	SUPPLEMENT PATIENT MAXIMUM (B)	
	A	B						
Consultation au cabinet d'un praticien spécialiste en parodontologie, à pdt 19e anniv. Code nomenclature* : 301114	Assuré ordinaire Bim	32.00 € 32.00 €	32.00 € 32.00 €	26.00 € 32.00 €	6.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Examen buccal parodontal, 1x par année civile, du 19e au 60e anniversaire Code nomenclature* : 301372	Assuré ordinaire Bim	136.50 € 136.50 €	136.50 € 136.50 €	126.50 € 136.50 €	10.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Détartrage sous-gingival, par quadrant, 1x toutes les 3 années civiles du 19e au 60e anniversaire Codes nomenclature* : 301276, 301291, 301313, 301335, 301350.	Assuré ordinaire Bim	100.00 € 100.00 €	100.00 € 100.00 €	90.00 € 100.00 €	10.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Détermination de l'index parodontal, du 15e au 19e anniversaire Code nomenclature* : 371254	Assuré ordinaire Bim	21.00 € 21.00 €	21.00 € 21.00 €	21.00 € 21.00 €	0.00 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Détermination de l'index parodontal à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 301254	Assuré ordinaire Bim	21.00 € 21.00 €	21.00 € 21.00 €	16.50 € 21.00 €	4.50 € 0.00 €			0.00 € 0.00 €
Radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 307311	Assuré ordinaire Bim	66.00 € 66.00 €	66.00 € 66.00 €	51.50 € 62.00 €	44.00 € 62.00 €	14.50 € 4.00 €	22.00 € 4.00 €	0.00 € 0.00 €
1ère radiographie intrabuccale de dent ou de groupe de dents sur un même cliché, à partir du 19e anniversaire Code nomenclature* : 307031	Assuré ordinaire Bim	15.50 € 15.50 €	15.50 € 15.50 €	12.00 € 15.50 €	10.50 € 15.50 €	3.50 € 0.00 €	5.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €



**Partiellement conventionné** Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écartez des tarifs conventionnés de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnée.

**Assuré ordinaire** Bénéficiaire sans intervention majorée.

**Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Honoraires maximums** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.

**Intervention INAMI** Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur** Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Hors TSB (Trajet)** Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient de soins buccaux augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

**Supplément patient** Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.  
OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.**

Adresse(s) du cabinet : Boulevard du 12ème de Ligne, 1 à 4000 Liège

Numéro de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : [www.citadelle.be](http://www.citadelle.be)

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : [facturation@citadelle.be](mailto:facturation@citadelle.be)

Forme juridique :

Adresse du siège social (si personne morale) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles

\* Ce sont les codes de nomenclature pour les patients en soins ambulatoires, les mêmes prestations sont applicables avec un code différent pour les patients hospitalisés.  
\*\* En cas d'exigences particulières du bénéficiaire, telles que le lieu ou l'heure du traitement, sans qu'il y ait nécessité dentaire ou médicale, l'honoraire demandé peut dépasser les honoraires mentionnés.  
\*\*\* Le dispensateur a l'obligation de mettre à jour l'affiche en fonction des tarifs officiels et/ou des tarifs pratiqués



**Partiellement conventionné** Un dispensateur de soins partiellement conventionné peut s'écartez des tarifs conventionnés de l'INAMI (appliquer des suppléments) en dehors des heures conventionnée.

**Assuré ordinaire** Bénéficiaire sans intervention majorée.

**Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Honoraires maximums** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .

**Intervention INAMI** Partie de l'honoraire que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur** Partie maximale de l'honoraire que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Hors TSB (Trajet de soins buccaux)** Pour certaines prestations, l'intervention dans la part personnelle du patient augmente s'il n'a pas bénéficié de remboursement pour les soins dentaires effectués au cours des deux années civiles précédentes.

**Supplément patient** Montant max. qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI.



**Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?**

Le montant total (intervention + ticket modérateur + supplément). Votre mutualité vous rembourse le montant de l'intervention de l'INAMI.  
OU

Uniquement le ticket modérateur (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.**

Adresse(s) du cabinet : Boulevard du 12ème de Ligne, 1 à 4000 Liège

Numeréro de téléphone : 04/321.61.11

Site web (si d'application) : [www.citadelle.be](http://www.citadelle.be)

Adresse e-mail indiquée sur le site Web (pour données administratives uniquement) : [facturation@citadelle.be](mailto:facturation@citadelle.be)

Forme juridique :

Adresse du siège social (si personne morale) :

Autorités de contrôle compétentes

Visa: SPF Santé publique, Direction générale des professions de santé, Avenue Galilée 5/02, 1210 Bruxelles

INAMI: Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles

Reconnaissance de titre professionnel particulier : Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé (DAPSS), Rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles

Licence de radiographie dentaire : Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), Rue du Marquis 1/6a, 1000 Bruxelles